

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un et le trente et un du mois de mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cuinzier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle de l'Aquarium, compte tenu des conditions sanitaires et les gestes barrières à respecter dans le cadre de la pandémie liée au covid 19, sous la présidence de Monsieur Marc LAPALLUS, Maire.

**PRESENTS** : LAPALLUS Marc (Maire), PEGUET-CHASSY Isabelle (1<sup>ère</sup> Adjointe), GONDEAU Stéphanie (3<sup>e</sup> adjointe), Mr BRETON Jean-Jacques (4<sup>e</sup> adjoint), BELOT Stéphanie, FONGY Carole, CHAUX Mickaël, BUFFIN Valérie, MONCORGE Marc, FAVRE Pierre, BUTTY Sylvain, MERCIER Ludovic, AUBONNET Michel.

**ABSENTS EXCUSES** : DANIERE Sébastien (2<sup>e</sup> adjoint), DUPERRAY Mathieu.

=====

## Ordre du jour :

- Approbation des comptes de gestion du receveur municipal, des comptes administratifs de l'année 2020 et affectation des résultats 2020,
- Vote des taux d'imposition 2021,
- Vote des budgets primitifs de l'année 2021,
- Approbation des dernières modifications du marché de rénovation de l'auberge,
- Remplacement d'une chaudière dans un logement de l'ancien presbytère,
- Approbation des devis pour le nettoyage et la replantation parcelle de bois « Cortant »,
- Achat d'un épandeur à sel manuel,
- Vote d'une participation financière au titre de l'année 2020 pour l'aide aux frais de fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED),
- Adhésion au groupement de commande via la Communauté de Communes pour mise en place une solution de sauvegarde des données informatiques,
- Adhésion au groupement de commande de contrôle de la sécurité des équipements sportifs et des aires de jeux,
- Délibération pour modifier la convention service ADS (urbanisme) de la Communauté de Communes,
- Nomination d'un membre titulaire et un suppléant pour intégrer le groupe « eau - assainissement » de la communauté de Communes,
- Délibération pour modifier la date du début du bail commercial des gérants au 1<sup>er</sup> Mai 2021,
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents, il indique qu'au vu des conditions sanitaires et les gestes barrières à respecter dans le cadre de la pandémie de covid 19, il est nécessaire d'organiser les réunions dans la salle de l'Aquarium.

Avant d'aborder l'ordre du jour, monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu, qui est approuvé sans observation.

Monsieur le Maire présente les excuses de Mrs DANIERE Sébastien et DUPERRAY Mathieu qui sont absents.

Désigne Monsieur Marc MONCORGE comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Délibération pour prolonger le délai de fin d'exécution du chantier de rénovation de l'auberge.
- Délibération pour l'achat de 20 bacs à plantes pour l'aménagement de la terrasse du restaurant.
- Délibération pour l'achat d'un ensemble meubles bar pour le restaurant.

Le conseil municipal accepte l'ajout des 3 points énumérés ci-dessus.

\*\*\*\*\*

Monsieur le maire explique qu'avant les approbations et votes des budgets, un diaporama va être présenté pour expliquer ce que sont les comptes administratifs, les comptes de gestions, l'affectation des résultats et les budgets primitifs.

Mmes Isabelle PEGUET, adjointe aux finances et CHARRIER Florence, secrétaire de Mairie présentent les comptes administratifs de l'année 2020 et les affectations des résultats puis les budgets primitifs 2021 de la commune et des budgets annexes : Eau, Assainissement et Commerce. Monsieur le maire les remercie pour leur travail.

### ➤ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE

Libellé	Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Investissement
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats antérieurs reportés		145 697.87	60 971.66	
Opération de l'exercice	374 157.53	441 228.72	39 008.13	128 450.99
Totaux	374 157.53	586 926.59	99 979.79	128 450.99
<b>Résultats de Clôture</b>		212 769.06		28 471.20
Restes à Réaliser			51 088.50	
Résultats clôture avec RAR		212 769.06	22 617.30	

Le Conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité, le compte administratif de l'année 2020 du budget communal.

### ➤ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE

Le compte de gestion pour l'année 2020 établi par le receveur Municipal est en concordance avec les chiffres du compte administratif 2020 tenu par la commune.

Le Conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité, le compte de gestion de l'année 2020 du budget communal.

### ➤ AFFECTATION DES RESULTATS DE 2020 POUR LE BUDGET 2021 DE LA COMMUNE

Résultats à affecter :

- En recettes de fonctionnement à l'article 002 «*Résultat de fonctionnement reporté*» : **190 151.76 €**
- En recettes d'investissement à l'article 1068 «*Réserves excédent de fonctionnement capitalisés*» **22 617.30 €**
- En recettes d'investissement à l'article 001 «*Recettes d'exécution de la section d'investissement reporté*» : **28 471.20 €**.

Le Conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité, l'affectation des résultats de l'année 2020 à reporter sur l'année 2021 du budget communal.

### ➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Présentation du Budget primitif 2021 avec les principales orientations, qui s'équilibre en section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes à **654 149.76 €** et en section d'investissement en dépenses et en recettes à **231 731.63 €**. Travaux principaux prévus en 2021 en investissement :

- Achat d'un épandeur à sel, d'une plaque vibrante, aménagement d'une douche à l'étage de l'école publique, étude de faisabilité de la réfection de la mairie, poursuite de la régularisation administrative du Chemin du Petit Bois, travaux de voirie, mise aux normes électrique des cloches de l'église, réfection et extension de la salle des sports (à ce sujet : Monsieur le maire indique qu'à ce jour, nous n'avons pas connaissance des subventions qui pourraient nous être allouées).

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité, le budget primitif de l'année 2021 du budget communal.

## ➤ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 POUR LE BUDGET EAU

Libellé	Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Investissement
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		45 707.75		98 524.32
Opération de l'exercice	29 652.06	34 701.20	8 321.48	27 690.43
Totaux	29 652.06	80 408.95	8 321.48	126 214.75
<b>Résultats de Clôture</b>		50 756.89		117 893.27
Restes à Réaliser			36 500.00	
Résultats clôture avec RAR		50 756.89		81 393.27

Le Conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité, le compte administratif de l'année 2020 du budget annexe « Eau ».

## ➤ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 POUR LE BUDGET EAU

Le compte de gestion pour l'année 2020 établi par le receveur Municipal est en concordance avec les chiffres du compte administratif 2020 tenu par la commune.

Le Conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité, le compte de gestion de l'année 2020 du budget annexe « Eau ».

## ➤ AFFECTATION DE RESULTAT DE 2020 POUR LE BUDGET 2021 EAU

Résultats à affecter :

- En recettes de fonctionnement à l'article 002 « *Résultat de fonctionnement reporté* » : **50 756.89 €**
- En recettes d'investissement à l'article 1068 « *Réserves excédent de fonctionnement capitalisés* » : **0 €**
- En recettes d'investissement à l'article 001 « *Solde d'exécution de la section d'investissement reporté* » : **117 893.27 €**.

Le Conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité, l'affectation des résultats de l'année 2020 à reporter sur l'année 2021 du budget annexe « Eau ».

## ➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 POUR LE BUDGET EAU

Présentation du Budget Primitif 2020 avec les principales orientations, qui s'équilibre en section d'exploitation tant en dépenses qu'en recettes à **87 248.88 €** et en section d'investissement en dépenses et en recettes à **162 207.91 €**.

Travaux principaux pour 2021, renouvellement de canalisations d'eau potable dans le secteur du hameau « La Tuilière ».

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité, le budget primitif de l'année 2021 du budget annexe « Eau ».

## ➤ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Libellé	Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Investissement
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		19 091.45		5 949.64
Opération de l'exercice	14 051.35	16 411.99	12 722.73	46 040.59
Totaux	14 051.35	35 503.44	12 722.73	51 990.23
<b>Résultats de Clôture</b>		21 452.09		39 267.50
Restes à Réaliser				10 255.00
Résultats de clôture avec RAR		21 452.09		29 012.50

Le Conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité, le compte administratif de l'année 2020 du budget annexe « Assainissement ».

## ➤ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion pour l'année 2020 établi par le receveur Municipal est en concordance avec les chiffres du compte administratif 2020 tenu par la commune.

Le Conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité, le compte de gestion de l'année 2020 du budget annexe « Assainissement ».

### ➤ AFFECTATION DES RESULTATS DE 2020 POUR LE BUDGET 2021 ASSAINISSEMENT

Résultats à affecter :

- En recettes de fonctionnement à l'article 002 «*Résultat de fonctionnement reporté*» : **21 452.09 €**
- En recettes d'investissement à l'article 1068 «*Réserves excédent de fonctionnement capitalisés*» : **0 €**
- En recettes d'investissement à l'article 001 «*Solde d'exécution de la section d'investissement reporté*» **39 267.50 €**

Le Conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité, l'affectation des résultats de l'année 2020 à reporter sur l'année 2021 du budget annexe « Assainissement ».

### ➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 POUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Présentation du Budget primitif 2021 avec les principales orientations, qui s'équilibre en section d'exploitation tant en dépenses qu'en recettes à **47 634.09 €** et en section d'investissement en dépenses et en recettes à **87 029.64 €**.

Travaux principaux pour 2021 : Poursuite de la révision du diagnostic d'assainissement.

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité, le budget primitif de l'année 2021 du budget annexe « Assainissement ».

### ➤ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 POUR LE BUDGET COMMERCE

Libellé	Fonctionnement	Fonctionnement	Investissement	Investissement
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats antérieurs reportés	0.00	0.00	0.00	0.00
Opération de l'exercice	488.59	489.23	158 169.24	280 000.00
Totaux	488.59	489.23	158 169.24	280 000.00
Résultats de Clôture	488.59	489.23		121 830.76
Restes à Réaliser			120 000.00	
Résultats clôture avec RAR		0.64		1 830.76

Le Conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité, le compte administratif de l'année 2020 du budget annexe « Commerce ».

### ➤ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 POUR LE BUDGET COMMERCE

Le compte de gestion pour l'année 2020 établi par le receveur Municipal est en concordance avec les chiffres du compte administratif 2020 tenu par la commune.

Le Conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité, le compte de gestion de l'année 2020 du budget annexe « Commerce ».

### ➤ AFFECTATION DES RESULTATS DE 2020 POUR LE BUDGET 2021 COMMERCE

Résultats à affecter :

- En recettes de fonctionnement à l'article 002 «*Résultat de fonctionnement reporté*» : **0.64 €**
- En recettes d'investissement à l'article 1068 «*Réserves excédent de fonctionnement capitalisés*» : **0 €**
- En recettes d'investissement à l'article 001 «*Solde d'exécution de la section d'investissement reporté*» : **121 830.76 €**.

Le Conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité, l'affectation des résultats de l'année 2020 à reporter sur l'année 2021 du budget annexe « Commerce ».

### ➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 POUR LE BUDGET COMMERCE

Présentation du Budget primitif 2021 avec les principales orientations, qui s'équilibre en section d'exploitation tant en dépenses qu'en recettes à **25 990.64 €** et en section d'investissement en dépenses et en recettes à **569 651.76 €**.

Travaux principaux pour 2021 : Fin des travaux de rénovation de l'auberge et des logements.

Le conseil municipal, **APPROUVE** à l'unanimité, le budget primitif de l'année 2021 du budget annexe « Commerce ».

### ➤ **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021.**

Avant de procéder au vote des taux d'imposition, monsieur le maire explique qu'à compter de cette année, les communes n'ont plus à voter le taux de la taxe d'habitation suite à sa suppression progressive chaque année. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale, seules les résidences secondaires seront imposées. Afin de compenser la suppression de cette recette, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera intégralement transférée aux communes à compter de 2021.

Le taux de la taxe foncière comprendra désormais le taux départemental, qui est de 15.30 % en 2021 et le taux communal.

Au vu de la situation financière saine de la commune, monsieur le maire indique qu'il est inutile d'augmenter les taux des impôts et ainsi ne pas accentuer la pression fiscale sur les foyers.

Monsieur le maire précise que les taux n'ont pas augmenté au niveau de notre commune depuis 2013.

Le conseil municipal **DECIDE DE MAINTENIR** les taux pour l'année 2021, ainsi :

Taxe foncière bâti (15.30 % part départementale) + part communale : 16.16 % soit 31.46 %

Taxe foncière non bâti : 43,90 %.

### ➤ **MODIFICATIONS DE TRAVAUX POUR LE MARCHE DE RENOVATION DE L'AUBERGE**

Monsieur le maire informe que le chantier de rénovation de l'auberge arrive à son terme, la réception du chantier est prévue le 1<sup>er</sup> avril 2021 : des modifications au marché sont nécessaires suite à des suppressions et des rajouts de travaux : à savoir

#### \* **Lot N° 1 : Démolition – gros œuvre-réseaux - Aménagements extérieurs – façades : Entreprise LAPIERRE**

Modification n°3 :

Montant du marché modifications 1 et 2 incluses : 116 026.65 € HT

**Travaux supplémentaires** : réalisation 2 regards, reprise regard EU découverts en chantier, piquage enduite + nouvel enduit (muret côté silo + soubassements 3 façades), démolition muret terrasse (modificatif), pour un montant de 1 549.19 € HT ;

**Travaux supprimés** : plan d'installation de chantier, bungalow de chantier, dépose anciennes poutres du plancher haut cuisine, percement plafond pour évier, bouchage passage dans cloison cave, regard EP descente local poubelles, enduits non réalisés, traitement des parties verticales des créneaux, glacis sur débord nez de dalle, pour un montant de 7 576.91 € HT

**Soit une moins-value de 6 027,72 € HT**

Nouveau montant du marché : 109 998,93 € HT.

#### \* **Lot N° 2 : Charpente bois – bardage composite – couverture tuiles - zinguerie : Entreprise BEAUPERTUIT**

Modification n°1 :

Montant du marché initial : 12 910.88 € HT

**Travaux supplémentaires** : démolition cheminée, reprise chevron garage et solive plancher réserve, dépose cheminée sur chaufferie, renforcement charpente sur garage pour un montant de 815.00 € HT

**Travaux supprimés** : crochet de service, création de chevêtres pour hotte pour un montant de 165.00 € HT

**Soit une plus-value de 650,00 € HT**

Nouveau montant du marché : 13 560.88 € HT

#### \* **Lot N° 3 : Volets roulants alus laqués - métallerie : Etablissements PONTILLE**

Modification n°2 :

Montant du marché modification n°1 incluse : 23 339.50 € HT

**Travaux supplémentaires** : garde-corps rampant et droit pour un montant de 972.40 € HT

**Travaux modificatifs** : fourniture et pose garde-corps métallique pour un montant de 512.00 € HT

**Soit une plus-value de 460.40 € HT**

Nouveau montant du marché : 23 799,90 € HT

**\* Lot N° 4 : Menuiseries extérieures et intérieures bois – SARL THEVENOUX MENUISERIE**

Modification n°5 :

Montant du marché modifications n° 1 à 4 incluses : 42 946.23 € HT

**Travaux supplémentaires :** Pose et fourniture d'un bloc porte CF pour un montant de 350.00 € HT

**Travaux supprimés :** Trappe CF conduit hotte, poteau arrêt cloison accueil, encoffrements horizontaux et verticaux réduction, meuble accueil, meuble arrière-caisse, meuble bar, meuble arrière bar, desserte salle, desserte dégagement, étagères bar, dépose et modification étagères dans rangement pour un montant de 5 606.49 € HT.

**Soit une moins-value de 5 256.49 € HT**

Nouveau montant du marché : 37 689.74 € HT

**\* Lot N° 5 : Plâtrerie – Isolation peinture : Entreprise MENIS**

Modification n°3 :

Montant du marché modifications n° 1 à 2 incluses : 35 533.31 € HT

**Travaux supplémentaires :** Placard et peinture coupe-feu compteur électrique pour un montant de 96.37 € HT

**Travaux supprimés :** peinture poteau arrêt cloison, peinture encoffrements, peinture local rangement logement pour un montant de 221.43 € HT.

**Soit une moins-value de 125.06 € HT**

Nouveau montant du marché : 35 408,25 € HT.

**\* Lot N° 7 : Carrelage - Faïences – SARL ARCHIMBAUD**

Modification n°2 :

Montant du marché modification n° 1 incluse : 15 420.31 € HT

**Travaux supplémentaires :** Faïence placard compteur électrique, pour un montant de 39.66 € HT

**Travaux supprimés :** carrelage au-dessus évier, bar pour un montant de 27.56 € HT

**Soit une Plus-value de 12.10 € HT**

Nouveau montant du marché : 15 432,41 € HT

**\* Lot N° 8 : Plomberie – Sanitaire – Chauffage - Ventilation : Entreprise PALLUET FRERES**

Modification n°1 :

Montant du marché initial : 61 356,93 € HT

**Travaux supplémentaires :** Alimentation et calorifuges des radiateurs du restaurant, raccordement évacuation évier et accessoires, remplacement robinetterie sanitaires et des 2 éviers cuisine logement pour un montant de 868.83 € HT.

**Travaux supprimés :** groupe ventilation restaurant existant conservé, Evier bar, WC conservé, lave main pour un montant de 1 637,31 € HT

**Soit une moins-value de 768.48 € HT**

Nouveau montant du marché : 60 588.45 € HT

**\* Lot N° 9 : Electricité – SARL JACQUET**

Modification n°2 :

Montant du marché modification n° 1 incluse : 29 886.80 € HT

**Travaux supplémentaires :** Mise en place de 2 prises, mise en conformité logement, prise terrasse pour un montant de 1 590.05 € HT

**Travaux supprimés :** platine compteur EDF, 1 alimentation pour enseigne, suppression baie et ajout de 7 prises, câbles téléphoniques, fourreau PVC pour fibre, Coffre REMBT, alimentation câble depuis REMBT vers logement, platine pour recevoir compteur EDF et disjoncteur, raccordements sur les antennes paraboliques, câble coaxial pour un montant de 2 121.10 € HT

**Soit une moins-value de 531.05 € HT**

Nouveau montant du marché : 29 355,75 € HT

**\* Lot N° 10 : Equipements de cuisine : Entreprise PERRIER SAS**

Modification n°1 :

Montant du marché initial : 36 232.78 € HT

**Travaux supplémentaires :** fourniture et pose d'un lave-mains pour un montant de 295.00 € HT

**Travaux supprimés :** Four pour un montant de 7 652.98 € HT

**Soit une moins-value de 7 357.98 € HT**

Nouveau montant du marché : 28 874.80 € HT

**Nouveau montant du marché : 354 709,11 € HT, le montant du marché initial était de 353 292.42 € HT.**

Le conseil municipal **ACCEPTE** chacune des modifications énumérées ci-dessus.

➤ **APPROBATION D'UN AVENANT POUR LA PROLONGATION DE LA DUREE DE FIN DE CHANTIER – RESTAURANT**

Monsieur le maire explique que les travaux devaient se terminer fin février 2021 selon le planning initial, soit 6 mois après le début du commencement du chantier le 31 août 2020. Au vu des travaux supplémentaires, la fin des travaux doit être prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2021. Un avenant pour accepter cette prolongation est nécessaire.

Le conseil municipal **ACCEPTE** de signer un avenant pour **FIXER** la date de fin des travaux de rénovation de l'auberge au 1<sup>er</sup> Avril 2021.

➤ **APPROBATION ACHAT BACS A PLANTES AMENAGEMENT TERRASSE DU RESTAURANT**

Monsieur le maire explique que dans le cadre des travaux de rénovation de l'auberge, il a été décidé avec la Commission «auberge» de modifier la partie terrasse extérieure, en effet, la terrasse est délimitée par une clôture, il s'avère que cette dernière n'est pas en bon état et sur conseil de l'entreprise de maçonnerie une réfection de cette clôture n'est pas judicieuse. Une solution alternative a été trouvée : supprimer la clôture et la remplacer par 20 bacs à plantes en fibre de terre – coloris taupe – dimension 80 X 30 X 92 cm. Le coût de cet achat représente la somme de 2 508,20 € TTC (port compris).

Le conseil municipal **APPROUVE** cet achat.

➤ **ACHAT D'UN ENSEMBLE BAR POUR L'AMENAGEMENT DU RESTAURANT**

Monsieur le maire explique que dans le marché initial était prévu la fourniture de meubles bar en accord avec le gérant pressenti. Après discussion avec le nouveau gérant, il s'avère que la solution initiale n'était pas appropriée. Par conséquent, le marché a été modifié, les meubles prévus dans le lot n°4 « menuiseries extérieures intérieures bois » ont été supprimés.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Natur'Bois pour la fourniture d'un nouvel ensemble meubles bar.

Le conseil municipal **ACCEPTE** le principe et **APPROUVE** l'achat d'un ensemble meubles bar auprès de l'entreprise Natur'Bois pour un montant de 3 193.25 € HT soit 3 831,90 € TTC.

➤ **REPLACEMENT D'UNE CHAUDIERE DANS UN LOGEMENT DE L'ANCIEN PRESBYTERE**

Monsieur le maire informe que la chaudière installée depuis plus de 15 ans dans un logement de l'ancien presbytère présente des problèmes de fonctionnement devenant récurrents et coûteux. Le remplacement de la chaudière s'impose. Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise THERMI DEPANNAGE, ce devis comprendra également la vidange et le rinçage du réseau.

Le conseil municipal **ACCEPTE** de procéder au remplacement de la chaudière et de faire réaliser les travaux par la société THERMI DEPANNAGE pour un montant de 3 079,15 € TTC.

➤ **APPROBATION DEVIS NETTOYAGE ET REPLANTATION PARCELLE BOIS CORTANT.**

Monsieur le maire rappelle qu'en 2019 une parcelle de bois située au lieu-dit « Cortant » avait été coupée et le bois vendu. Le nettoyage de cette parcelle mise en andain des rémanents sont nécessaires pour procéder ensuite à la replantation de la parcelle.

Des devis ont été sollicités : auprès de l'entreprise MONNET qui propose sa prestation pour 924,00 € TTC pour le nettoyage, et un devis auprès des Travaux Forestiers FOUGERARD Eric pour la plantation de 1 100 plants de végétaux, pour un coût de 1 542.20 € TTC. Des membres du conseil municipal font remarquer que dans le devis aucun entretien de la parcelle n'est prévu après la plantation, et qu'il serait nécessaire d'en prévoir un pour une période de 3 ans pour la bonne croissance des plants.

Le conseil municipal **APPROUVE** les deux devis des entreprises MONNET pour la partie nettoyage de la parcelle et de l'entreprise Travaux Forestiers FOURGERARD pour la partie plantation et qu'un devis pour l'entretien de la parcelle soit **SOLLICITE** pour un suivi de 3 ans.

➤ **ACHAT D'UN EPANDEUR A SEL MANUEL**

Monsieur le maire indique que l'achat d'un épandeur à sel pour déneiger le bourg serait nécessaire et une alternative au déneigement manuel. L'entreprise MB DENEIGEMENT de COURS a été sollicitée et propose un épandeur à sel d'une capacité de 35 litres au prix de 359.99 € TTC.

Le conseil municipal **ACCEPTÉ** cet achat.

➤ **PARTICIPATION FINANCIERE RASED (ANNEE 2020).**

Monsieur le maire explique que le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) est un réseau d'enseignants qui interviennent auprès des élèves en difficulté. Ce personnel intervient pour toutes les écoles du canton, il est situé sur la commune de CHARLIEU.

Jusqu'en 2019, seule la commune de Charlieu supportait les frais de fonctionnement de ce service. La communauté de Communes quant à elle finançait du matériel et des fournitures de façon ponctuelle.

Vu les difficultés financières que rencontrait le RASED, l'éducation nationale avait proposé que les communes du canton participent à hauteur de 1 € par élève scolarisé au sein de leur école communale. En 2019, nous avons accepté de participer.

La commune de CHARLIEU réitère sa demande de participation pour l'année 2020.

Monsieur le maire indique qu'il est possible de reconduire cette aide d'année en année ou pendant toute la durée du mandat électif.

Le conseil municipal **ACCEPTÉ DE RENOUELER** son aide à hauteur de 1 € par élève scolarisé au sein de l'école publique pour l'année 2020, cette aide représentera 63 €, de **RECONDUIRE** l'aide chaque année et ce, jusqu'à la fin du mandat.

➤ **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE SAUVEGARDE DES DONNEES INFORMATIQUES.**

Monsieur le maire explique que la Communauté de Communes propose de faire partie d'un groupement de commandes organisée par elle, au profit des communes pour la mise en place d'un système de sauvegarde de leurs données informatiques.

Pour notre commune le coût estimatif serait de 17 € HT par mois, à réajuster en fonction du nombre de communes qui participeront.

Actuellement, les sauvegardes de la mairie se font sur disque dur. Le système d'externalisation des sauvegardes serait une sécurité supplémentaire.

Le Conseil municipal **ADHERE** au groupement de commandes pour la mise en place d'un système de sauvegarde des données informatiques du secrétariat de mairie.

➤ **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LE CONTROLE DE LA SECURITE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET AIRES DE JEUX.**

Monsieur le maire explique que le contrôle et la sécurité des équipements sportifs (panneaux baskets, cages foot city stade etc...) ainsi que les aires de jeux sont de la responsabilité des communes.

En 2016, la communauté de communes avait déjà proposé de faire partie du groupement de commandes pour la réalisation des contrôles, nous avons adhéré à cette démarche, pour une durée de 4 ans.

La communauté de communes propose aux communes qui le souhaitent de renouveler cette opération.

Monsieur le maire donne le détail du matériel contrôlé sur notre commune : 4 Paniers de basket situés dans la salle des sports, les buts de basket du City stade. Des membres du conseil municipal souhaitent que les jeux du jardin d'enfants fassent aussi l'objet du contrôle.

Le Conseil municipal **ADHERE** au groupement de commandes pour le contrôle des équipements sportifs. **SOUHAITE** que les jeux du jardin d'enfants soient intégrés dans le matériel contrôlé.

## ➤ **MODIFICATION DE LA CONVENTION DU SERVICE URBANISME DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.**

Monsieur le maire explique que depuis 2016, la communauté de communes instruit les dossiers d'urbanisme, pour cela une convention avait été signée.

A compter du 1<sup>er</sup> avril prochain, la communauté de communes instruira les demandes d'urbanisme concernant les établissements recevant du public et les dossiers d'accessibilité. Par conséquent, la convention doit être modifiée pour intégrer cette nouvelle compétence.

Le conseil municipal **APPROUVE** la modification de la convention afin que la Communauté de Communes puisse instruire les demandes d'urbanisme relatives aux établissements recevant du public et les dossiers d'accessibilité dès le 1<sup>er</sup> avril 2021.

## ➤ **NOMINATION DE MEMBRES AU SEIN DU COMITE CONSULTATIF «EAU – ASSAINISSEMENT» DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.**

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour faire partie du comité consultatif « Eau – Assainissement » de la communauté de Communes ; en vue de la préparation du transfert de compétences « eau assainissement » au profit de la communauté de communes en 2026.

Se sont portés volontaires : Mr AUBONNET Michel, délégué titulaire.  
Mr LAPALLUS Marc, délégué suppléant.

## ➤ **DELIBERATION POUR MODIFIER LA DATE DE DEBUT DE GERANCE DE L'AUBERGE**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil municipal il avait été décidé de faire débiter la gérance du restaurant au 1<sup>er</sup> Avril prochain, cette date ne pouvant pas être respectée, il est nécessaire de repousser cette mise en gérance.

Après discussion, le conseil municipal laisse au maire et aux adjoints le libre choix de fixer la date de démarrage de la gérance en accord avec le gérant et propose la date du 1<sup>er</sup> mai 2021.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **- CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique)**

Monsieur le maire indique qu'un Contrat de relance et de transition écologique est mis en place par l'Etat qui passe par un contrat entre l'Etat et la Communauté de Communes. L'objectif est de recenser les projets des communes qui pourraient être réalisés au cours du mandat, ils pourraient faire l'objet de subventions. Dans un premier temps la communauté de communes demande aux communes de recenser leurs projets.

Le conseil municipal liste les projets à soumettre à la communauté de Communes : à savoir :

- Rénovation et restructuration de la mairie avec création de logements, changement du système de chauffage.
- Rénovation thermique et isolation de la salle de basket.
- Construction d'une nouvelle station d'épuration.
- Aménagement et sécurisation du bas du bourg.

### **- Job d'été**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de candidature d'un jeune de la commune pour un job d'été. Après prise de contact avec le candidat, il s'avère que ce dernier ne possède pas le permis de conduire, cet élément étant indispensable, sa candidature n'a pas été retenue.

Un appel est lancé auprès des conseillers municipaux qui pourraient connaître d'éventuels candidats, un avis sera aussi publié dans le prochain bref info. Les missions de ce job d'été sont principalement l'arrosage du fleurissement et le désherbage des espaces publics de la commune en période estivale, la possession du permis de conduire est indispensable.

- **Projet mise en place d'une réserve d'eau pour l'arrosage communal**

Monsieur le maire rappelle qu'il avait été prévu de mettre en place une réserve d'eau aux abords du local technique pour l'arrosage du fleurissement l'été. Après réflexion, il s'avère qu'un projet plus élaboré (réfection et récupération des eaux des toitures du local technique et autres aménagements) serait à étudier. Par conséquent, le projet est reporté pour 2022.

- **Demande Ecole Publique Aquarelle**

Monsieur le maire informe que les enseignants de l'école publique désireraient qu'une structure de jeu type « jeu de plein air » soit installée dans la cour de l'école.

Le conseil municipal étudiera ce projet avant toute prise de décision.

Parole est donnée aux conseillers municipaux :

L'adjointe en charge des affaires scolaires et sociales informe qu'elle a participé à une réunion sur la télémédecine, il en est ressorti le problème d'accès aux soins et la mise en place d'un service de télémédecine qui serait nécessaire sur notre secteur. Les élus vont interpeller l'ARS pour faire remonter les problématiques.

Elle informe également qu'une réunion va avoir lieu le 1<sup>er</sup> avril, avec les directrices des écoles, les responsables du Restaurant Scolaire et le personnel communal œuvrant au sein de la cantine. En effet, des problèmes de jeux dangereux sont constatés au sein de la cantine, ainsi que des problèmes de comportements de certains enfants. Une mise au point doit être faite pour retrouver plus de sérénité pendant ce temps extrascolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.